

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2014/112 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE <i>DELIBERATION n°DC2014/104</i>	

Nombre de membres :
 En exercice : 125
 Présents : 85
 Votants : 94 (dont 9 pouvoirs)
 POUR : 94 (100%)
 CONTRE : 00
 ABSTENTION : 00

Le vingt-sept octobre deux mille quatorze, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 15/10/2014

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: Mesdames Isabelle BECHARD, Agnès BEGNY, Pauline COSSON, Josette COURAULT, Christine DAPPE, Béatrice FABRITIUS, Marie-Hélène FOURCART, Ghislaine JACQUET, Marie-Odile MASLACH, Pascale MELIN, Agnès MERCIER, Louise NOIRANT, Karine PASSERA, Françoise PAYEN, Chantal PIEROT, Suzanne RAULIN, Magalie ROGER, Andrée THOMAS, Martine VERNEL.
 Messieurs Claude ADAM, François BARDIAUX, Patrick BEBIN, Tony BESANCON, Guy BOIZET, Jacques BOUILLON, Mathieu BOUILLON, Daniel BOUILLON, Patrick BROUILLON, Jean BROYER, René BRUAUX, Roland CANIVENQ, Francis CANNAUX, Dominique CARPENTIER, Michel COLIN, Dominique COLSON, Jean-Pierre CORNEILLE, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Dominique DANNEAUX, Claude DEBOURCES, Thierry DEGLAIRE, Philippe ETIENNE, Patrice FERON, René FRANCAERT, Hervé FREY, Bernard GIRONDELLOT, Olivier GODART, Jean-Baptiste GOMEZ, Jacques GROSSELIN, Éric HAULIN, Christian HULOT, Benoît HUREAU, Hervé LAHOTTE, Dominique LAMY, Jacques LANTENOIS, Gilles LEJEUNE, Patrick LESOILLE, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Raoul MAS, Frédéric MATHIAS, François MEENS, Michel MEIS, Christian MIELCAREK, Christian NICOLITCH, Jacky NIZET, Daniel NIZET, Hubert OUDIN, Guy PAYEN, Ludovic PHILIPPE, Jean-Yves PIC, Florent PIERSON, Guillaume QUEVAL, Patrick RACOUR, Frédéric RATAUX, Jean-Pol RICHELET, Mickaël SCHWEMMER, Francis SIGNORET, Benoît SINGLIT, Gérard SOUDANT, Vincent THIERION, Pierre THIERY, Dominique THOREL, Lionel VAIRY, Bruno VALET, Jean ZEGZULA.

Représentés : Madame Martine BAUDART donne pouvoir à Madame Françoise PAYEN, Madame Patricia LESUEUR donne pouvoir à Monsieur Dominique CARPENTIER, Madame Anne SEMBENI donne pouvoir à Madame Karine PASSERA, Monsieur Régis BARRE donne pouvoir à Monsieur Francis SIGNORET, Monsieur Christophe DION donne pouvoir à Monsieur Philippe ETIENNE, Monsieur Bruno JUILLET donne pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste GOMEZ, Monsieur Pierre LAURENT CHAUVET donne pouvoir à Monsieur Frédéric MATHIAS, Monsieur Francis POTRON donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre CORNEILLE, Monsieur Bruno RAUSSIN donne pouvoir à Monsieur Raoul MAS.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Vu les statuts de la 2c2a, notamment la compétence supplémentaire « **Actions de développement des loisirs et soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur de la Communauté de Communes** » - . Soutien, participation à des activités associatives culturelles, sportives, sociales et environnementales d'intérêt communautaire et - Soutien matériel et humain à des associations culturelles, sportives, sociales dont le siège social est situé sur une commune membre de la 2C2A et dont les manifestations auront une portée à l'échelle du territoire ;

Vu la demande de subvention déposée par le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CDIFF) ;

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le

/ 4 NOV. 2014

.../....

Page 2/2 – Délibération n°DC2014/104 du 27/10/2014

Vu les avis favorables remis par la commission Sport, vie associative, culture et le Bureau lors de leur séance respective des 20 et 22 octobre 2014 ;

Etant entendu que la commission susvisée réfléchit à la redéfinition d'un dispositif de soutien aux associations ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- DECIDE d'attribuer au Centre d'Information sur les Droits et des Femmes et des Familles une subvention forfaitaire d'un montant de 1800 euros pour l'organisation de permanences à Vouziers en 2014.
- PREND ACTE que cette subvention forfaitaire sera versée sur présentation d'un bilan qualitatif et quantitatif du projet et d'un RIB, étant précisé que celui-ci pourra intervenir en 2015.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

